Mise en oeuvre du programme CULTURE 2000

2000/2317(INI) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Vasco GRAÇA MOURA (PPE-DE, P) sur la mise en oeuvre du programme "CULTURE 2000", le Parlement se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 22 janvier 2002). La Plénière s'est en outre réjouie que le Forum sur la coopération culturelle, demandé par le Parlement européen dans sa résolution du 5 septembre 2001 et organisé par la Commission européenne les 21 et 22 novembre 2001, ait contribué à mettre en valeur l'importance de l'activité culturelle au niveau européen. Par ailleurs, le Parlement s'est montré préoccupé par les engorgements administratifs occasionnés par la partie décentralisée du programme et par l'accent mis sur les activités centralisées gérées par la Commission en tant que coordinateur. Il demande instamment à la Commission de veiller à ce que les orientations politiques, le contrôle et les décisions budgétaires continuent à relever intégralement de la responsabilité des institutions dans le contexte de la future délégation à des organismes nationaux. La Plénière a invité la Commission dans un esprit de coopération interinstitutionnelle et dans un possible rapprochement avec les citoyens, à préparer les grandes lignes de la politique culturelle pour le programme de coopération qui succédera à "CULTURE 2000", en liaison avec le plan triennal de coopération culturelle prévu dans la résolution du Parlement européen du 5 septembre 2001 sur la coopération culturelle. Il invite la Commission et le Conseil à engager, avec le Parlement européen, une réflexion ouverte sur les objectifs de l'action culturelle européenne future et sur la coordination avec celle des États membres afin de définir un nouveau programme culturel cohérent au service d'une politique culturelle européenne tenant compte des implications de l'élargissement.